

## DECORATIONS ET MEDAILLES

### LA MEDAILLE DE MENTANA



Fig. 1

A l'automne de 1860 (1), l'Etat pontifical est réduit à un territoire qui forme une bande de cinquante kilomètres de large sur cent cinquante kilomètres le long de la mer Tyrrhénienne, entre Ansedonia, au nord de Civita-Vecchia, et Terracina.

Le premier Parlement italien se réunit à Turin : il proclame Victor-Emmanuel roi d'Italie "par la grâce de Dieu et par la volonté de la Nation" (14 mars 1861) et revendique l'union de Rome à l'Italie. Or la possession de Rome n'est pas seulement une question strictement italienne, mais une question internationale car Rome, Ville du Pape, est la capitale de l'Eglise catholique. Cependant, depuis l'expédition de 1849, la souveraineté du Pape est garantie par la présence d'une garnison française. La position de Napoléon III dans cette affaire se révèle donc délicate : il est partagé entre le désir de ne pas s'opposer à l'unification italienne - et en cela, il répond aux attentes du parti italianissime dont le chef de file est le Prince Napoléon - et celui de ne pas décevoir les catholiques français - et en cela, il se conforme aux souhaits du parti romain dominé par l'Impératrice -, qui lui reprochaient déjà d'avoir laissé dépouiller le Pape de la majeure partie de ses Etats.

Le 14 septembre 1864, Napoléon III conclut avec Victor-Emmanuel un accord connu sous le nom de "Convention de Septembre" : l'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire pontifical et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire. De son côté, la France retirera dans un délai de deux ans ses troupes des Etats Pontificaux. De même l'Italie s'interdisait toute réclamation contre l'organisation de l'armée papale, composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du

Saint-Siège et la tranquillité tant à l'intérieur que sur les frontières de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien".

1866 est une année charnière pour l'Italie comme pour les Etats Pontificaux : l'Italie s'allie à la Prusse tandis que Napoléon III signe une convention par laquelle l'Autriche, en échange de la neutralité française, s'engageait à céder la Vénétie. Cependant, la guerre fut défavorable aux Italiens vaincus à Custozza le 24 juin avant de l'être, sur mer, à Lissa le 20 juillet, tandis que les Prussiens étaient vainqueurs à Sadowa (3 juillet). Grâce à la médiation française, l'Italie obtient la Vénétie après plébiscite (octobre 1866).

Les premiers jours de décembre 1866, les troupes françaises commencent à évacuer les Etats de l'Eglise et le 15 décembre, les troupes pontificales relèvent la garnison française du Château Saint-Ange ; lorsque le Général de Montebello prend congé du Pape Pie IX, celui-ci lui dit : "La révolution viendra bientôt à Rome. On assure que l'Italie est faite, non. Il lui manque encore ce lambeau de terre".

## I - LE COUP DE MAIN GARIBALDIEN ET LES DEBUTS DE LA CAMPAGNE DE 1867

En 1867, Garibaldi (2) décide de reprendre la conquête des Etats Pontificaux. A la fin du mois de février, en Vénétie, il déclare ainsi aux diplomates qu'il se considère toujours comme le Gouverneur de Rome, puisque l'Assemblée Constituante romaine l'a investi de cette charge et qu'aucun vote populaire ne l'en a fait déchoir. Bénéficiant de la neutralité complaisante de Victor-Emmanuel, sinon de la complicité active du gouvernement italien, Garibaldi va constituer à la frontière des dépôts d'armes et des rassemblements de "chemises rouges". La France fait aussitôt des représentations au Cabinet de Florence, devenue depuis 1864 capitale de l'Italie. Garibaldi est arrêté le 23 septembre et libéré deux jours plus tard. Son fils, Menotti, le remplace à la tête des volontaires italiens.

Les hostilités commencèrent dans la nuit du 28 au 29 septembre aux grottes de San-Stefano, tandis qu'une seconde bande faisait irruption plus au Nord, du côté de Bagnorea et une troisième entre la mer et le lac Bolsena, cependant qu'une quatrième débouchait de la frontière à Orvieto. Cette dernière fut rejointe par la colonne de Viterbe, le 2 octobre, à San-Lorenzo et dispersée. Les Pontificaux poussèrent jusqu'à Aquapendente qu'ils durent quitter le 3. Le 4, Ischia était occupée par l'ennemi. Le 30 septembre, Bagnorea était évacuée cependant que Menotti Garibaldi avec 600 partisans occupait Nerola et Monte-Libretti. Mais battu le 6 octobre à Casale-Falconieri et Monte-Maggiore, il dut abandonner Monte-Libretti le 8 aux troupes du lieutenant-colonel de Charette.

Une autre bande de chemises rouges qui avait passé la frontière à l'extrémité orientale de la Comarca et occupé Subiaco, remportait quelques succès locaux, cependant que Charette, attaquant la ville de Nerola, la reprenait de haute lutte le 18. Le même jour un combat eut lieu à Farnèse occupé par l'ennemi et que les Pontificaux ne purent reprendre.

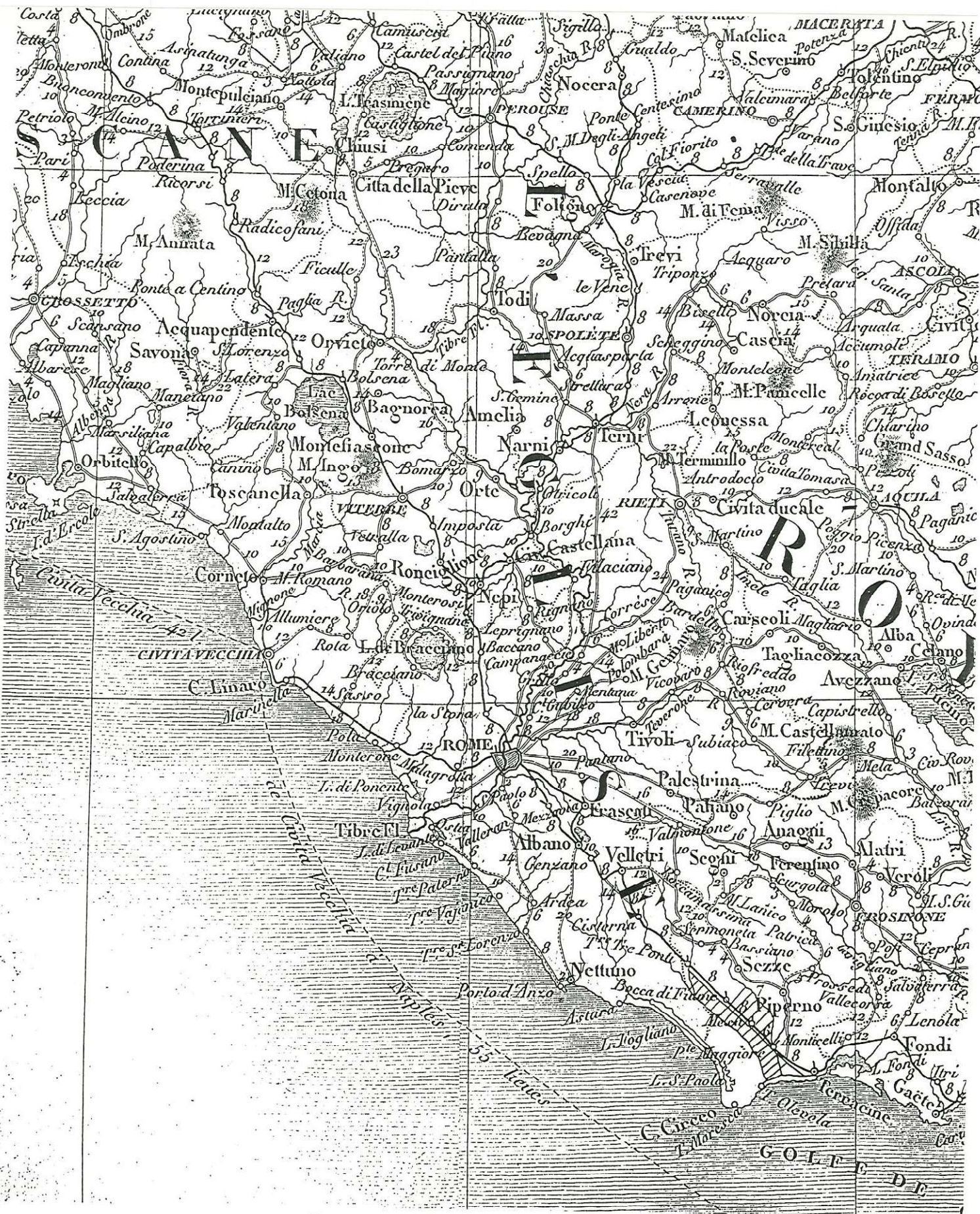
Cependant, les révolutionnaires romains s'agitaient et la police surprit le plan d'insurrection qui devait éclater dans la ville Eternelle le 27 octobre 1867. Les troupes stationnées en province furent rappelées d'urgence à Rome, tandis que la Légion romaine (annexe 1) (3) allait occuper Civita-Vecchia. Garibaldi avait quitté Capri en manifestant l'intention de se mettre à la tête des chemises rouges pour marcher sur Rome.

Pendant que l'émeute est réprimée à Rome, Garibaldi attaque la frontière du Nord. Les petites garnisons se défendent énergiquement. Le soir du 24 octobre, Viterbe est attaquée sans succès par la bande de Menotti Garibaldi. Mais le 27, l'armée révolutionnaire emporte Monte-Rotondo après une lutte sauvage. Les troupes pontificales ont prolongé la résistance pendant deux jours, sauvant ainsi Rome. Une colonne était prête à partir pour reprendre Monte-Rotondo lorsqu'on annonce à Rome qu'un corps expéditionnaire français est en route vers Civita-Vecchia.

## II - L'INTERVENTION MILITAIRE DE LA FRANCE

Dès qu'est connu le coup de force garibaldien, une partie de l'entourage de l'Empereur Napoléon III le pousse à adopter une attitude extrêmement déterminée vis-à-vis de Victor-Emmanuel et à lui rappeler les





Extrait de la carte générale des routes d'Italie et des pays limitrophes  
 par Andrieu-Goujon - Paris 1837.



termes de la convention de Septembre. Sur le conseil de son ministre des Affaires Etrangères, Napoléon III fait remettre à Florence une note très ferme enjoignant au gouvernement royal d'interner sur le champ les volontaires garibaldiens et de faire fermer les bureaux d'enrolement. Dans le même temps, le représentant de la France à Rome instruisait son ministre de l'évidente collusion entre le gouvernement royal et les comités révolutionnaires.

Aussi, devant l'évolution de la situation militaire, Napoléon III se rallie au principe de l'envoi d'un corps expéditionnaire à Rome et nomme à sa tête le Général de Division de Faily, par décret impérial du 19 octobre 1867.

Le corps expéditionnaire est composé de deux divisions d'infanterie et d'une brigade de cavalerie :

1ère division d'infanterie

*Général de division Dumont*

**1ère brigade : Général de Polhès (4)**

2ème bataillon de chasseurs à pied	Commandant Comte
1er régiment d'infanterie de ligne	Colonel Frémont
29ème régiment d'infanterie de ligne	Lieutenant-colonel Saussier

**2ème brigade : Général Duplessis**

59ème régiment d'infanterie de ligne	Colonel Berger
80ème régiment d'infanterie de ligne	Colonel Janin
8ème et 9ème batterie du 12ème régiment d'artillerie	
10ème compagnie du 2ème régiment du Génie	

2ème division d'infanterie

*Général de division Bataille*

**1ère brigade : Général Raoult**

6ème bataillon de chasseur à pied	Commandant de Beaufort
19ème régiment d'infanterie de ligne	Colonel de Brauer
35ème régiment d'infanterie de ligne	Colonel Vaise de Roquebrune

**2ème brigade : Général de Potier**

42ème régiment d'infanterie de ligne	Colonel Avril de l'Enclos
87ème régiment d'infanterie	Colonel Blot
10ème et 12ème batterie du 14ème régiment d'artillerie	
7ème compagnie du 1er régiment du Génie	

Brigade de cavalerie

*Général de France*

3ème régiment de chasseurs	Colonel Sanson de Sansal
7ème régiment de chasseurs	Colonel Thornton

A ces trois grandes unités, il convient d'ajouter des éléments de réserve d'Artillerie (en particulier deux batteries du 2ème d'artillerie) et du Génie.

Le 20 octobre, le Général de Faily arrive à Toulon. Par son ordre général n° 1, il annonce aux troupes les motifs et le but de l'opération :

*"Officiers, Sous-officiers et Soldats,*

*"Le Gouvernement de l'Italie se déclare impuissant à protéger le Pape et ses Etats.*

*"Des hommes qui se sont placés au-dessus des lois de leur pays, ont franchi la frontière sur plusieurs points, et menacent Rome. La convention du 15 septembre est rompue. La France reprend sa liberté d'action.*

*"L'Empereur a décidé que l'armée française occuperait provisoirement la Ville Eternelle et jusqu'à ce que l'indépendance du Saint Père soit de nouveau solidement garantie.*



*"Officiers et Soldats, choisis par notre souverain pour cette noble mission, nous saurons nous en montrer dignes.*

*"Avec l'aide de Dieu et la confiance pleine et entière que nous avons les uns dans les autres, s'il faut combattre, nous maintiendrons, comme nos devanciers, haut et ferme le drapeau de la France".*

*-"Vive l'Empereur".-*

Les unités constituées commencent à arriver de Lyon et à embarquer : il en est ainsi le 20 octobre de la 1ère Brigade de la 1ère Division d'Infanterie (Brigade Polhès), le lendemain, de la Brigade Potier. Le 25 octobre à deux heures de l'après-midi, ordre est donné d'embarquer immédiatement l'avant-garde du corps, c'est-à-dire la brigade du Général de Polhès, à laquelle s'ajoutent une batterie du 12ème d'artillerie, une compagnie du 2ème de génie, un escadron du 7ème chasseurs à cheval et 2 pelotons d'une compagnie du 4ème escadron du train des équipages. A six heures du matin, le 26 octobre, a lieu le départ de l'Escadre cuirassée, placée sous les ordres du Vice-amiral de Gueydon (5), et des bâtiments de transport, qui se présentent le 29 octobre à 2 heures de l'après-midi au mouillage de Civita-Vecchia. Le débarquement commence à 4 heures et se poursuit dans la nuit. Le lendemain, le Général Dumont est envoyé en mission à Rome, tandis que les convois continuent d'arriver au mouillage et que la répartition des troupes sur le territoire pontifical est planifiée, dont un important mouvement par chemin de fer sur la capitale.

Le 30 octobre, le Général de Failly adresse une proclamation au peuple romain pour annoncer le but de l'expédition française :

*"Romains,*

*"L'Empereur Napoléon envoie de nouveau un corps expéditionnaire à Rome pour protéger le Saint Père et le trône pontifical contre les attaques armées des bandes révolutionnaires.*

*"Vous nous connaissez depuis longtemps. Comme toujours, nous venons accomplir une mission toute morale et désintéressée. Nous vous aiderons à rétablir la confiance et la sécurité.*

*"Nos soldats continueront à respecter vos personnes, vos moeurs, et vos lois, le passé vous en est garanti".*

Dès que les forces françaises expédiées à Rome parurent suffisantes, le Général de Failly ordonna de prendre l'offensive conformément aux dispositions arrêtées à Civita-Vecchia avec le Pro Ministre des armes pontifical, et l'exécution en fut fixée au 3 novembre.

### III - LA BATAILLE DE MENTANA

Le Général en chef avait été informé dès son arrivée à Civita-Vecchia que la majeure partie des bandes révolutionnaires placées sous les ordres directs de Garibaldi occupait, au nord de Rome, une position qui s'appuyait sur la frontière italienne, et à sa droite sur le cours du Tibre, ce qui empêchait de la tourner.

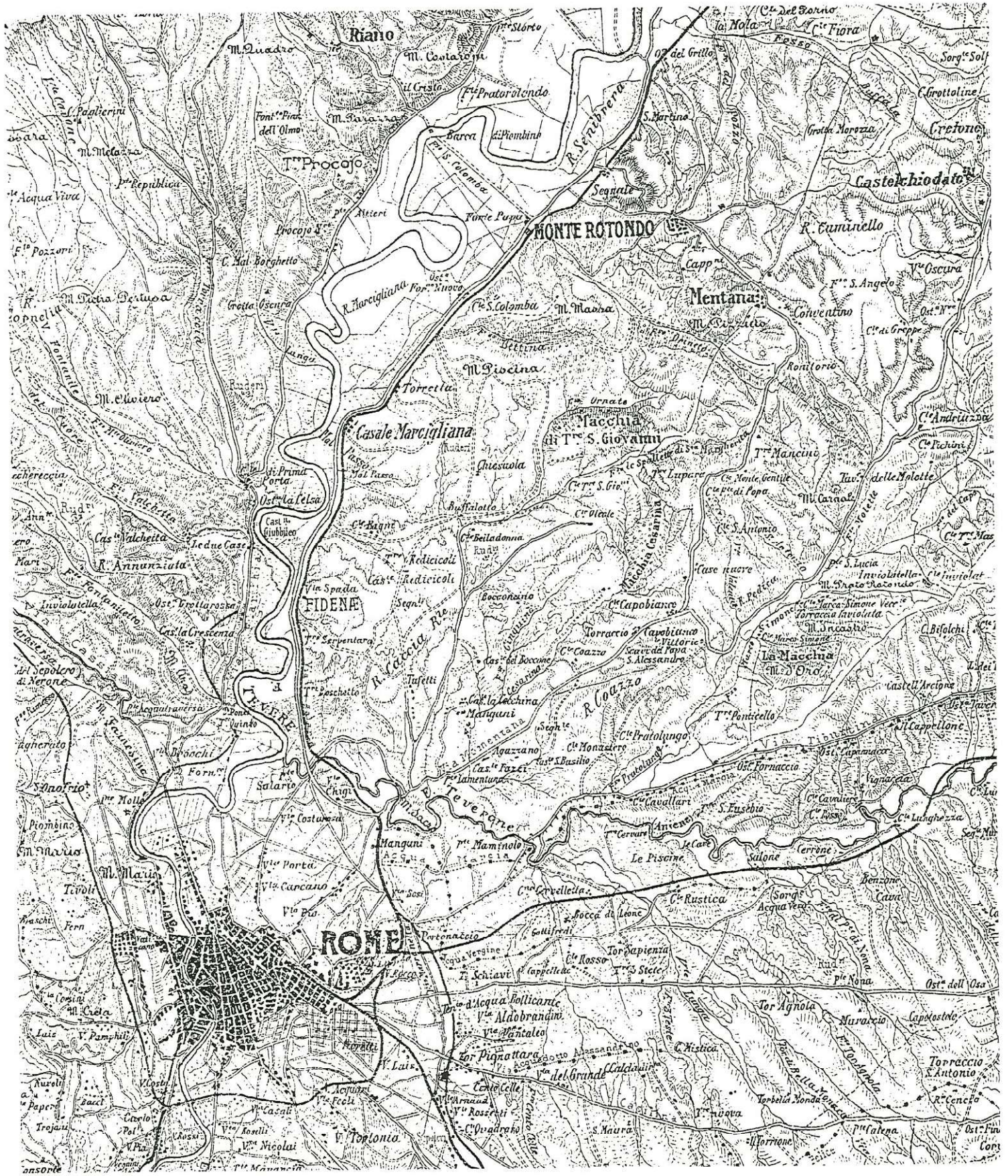
Les avant-postes garibaldiens avaient été poussés jusqu'à la rive droite de l'Anio (ou Teverone) principal affluent du Tibre, dont on avait fait sauter un des ponts sur la route Salaria. Entre le cours du Tibre et de l'Anio, s'étendent de nombreux contreforts se reliant aux montagnes de la Sabine, et offrant autant de positions défensives ; sur l'un de ces contreforts, et à peu de distance du Tibre et de la Frontière, deux mamelons isolés et couronnés par les bourgs de Mentana et de Monte Rotondo, entourés d'épaisses murailles, d'un accès très difficile, et séparés seulement d'une distance de 2 kilomètres 1/2. C'est là qu'étaient établis le quartier général de Garibaldi ainsi qu'un dépôt d'armes.

Deux routes conduisent de Rome à ces bourgs : l'une, remontant la vallée du Tibre et longeant le chemin de fer de Rome à Ancone (via Salaria), l'autre s'élevant sur les plateaux qui dominent le cours de ce fleuve (via Nomentana), et aboutissant à Mentana, clef de la position ennemie.

C'est cette dernière route qui fut choisie pour l'attaque : l'honneur de marcher les premiers fut cédé aux Pontificaux.

La colonne pontificale (cf annexe 2) quitta Rome dans la nuit du 2 au 3 novembre 1867 sous une pluie battante. A 5 heures, la Brigade Polhès (cf annexe 2) franchissait à son tour la Porta Pia. Elles suivent la voie

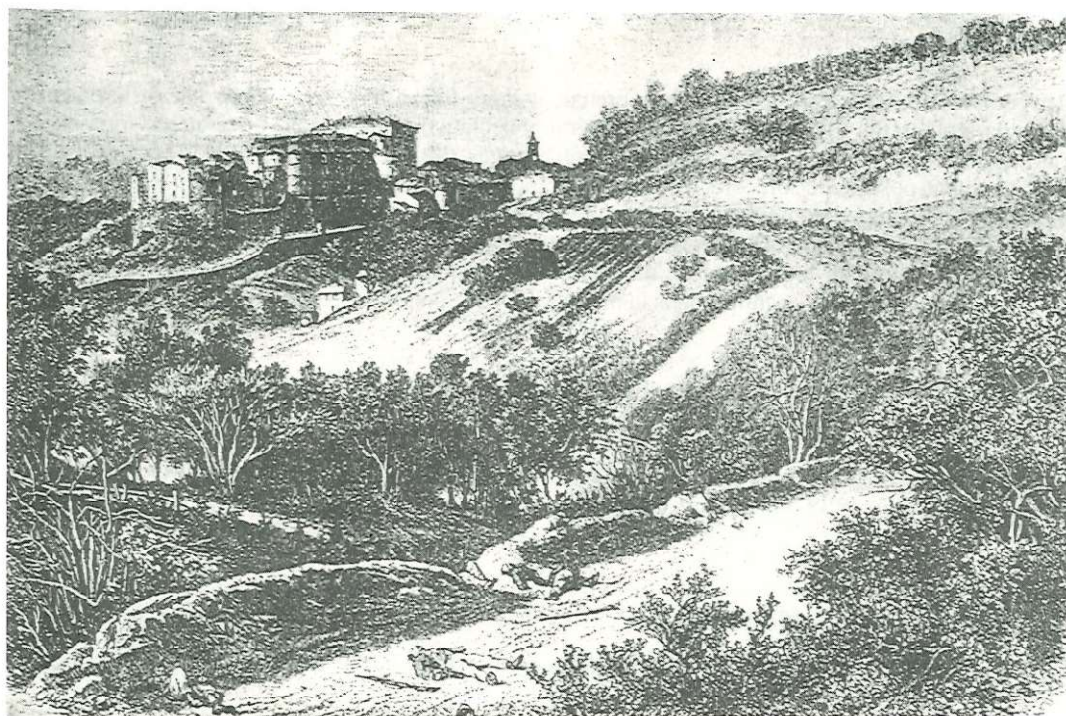




Carte de situation



Nomentana, traversent l'Anio sur le pont de Nomentana abandonné dès la veille par les garibaldiens et auprès duquel reste en position le bataillon du 29ème de ligne destiné à couvrir les arrières de la colonne.



Champ de bataille de Mentana

A 9 heures, des éléments de l'avant-garde pontificale font halte à Mezza Strada : le 3 novembre étant un dimanche, un aumônier dit la messe en plein air.

A 10 heures, les clairons sonnent le rappel et l'armée pontificale prend ses formations de combat.

A midi trois quarts environ et à quatre kilomètres de Mentana, l'avant-garde rencontrait les premiers postes garibaldiens installés sur les hauteurs qui commandaient la route.

Cette première crête enlevée, la vue s'étendait sur tout le terrain où l'on allait se battre. A droite de la route, la Vigna Santucci ; à gauche, le mont Guarnieri, couvert de bois occupés par l'ennemi ; en face, sur la hauteur, le bourg de Mentana, dont les maisons s'alignent sur une large rue continuant la route ; devant, la masse impressionnante du château Borghèse.

L'avant-garde est engagée pour ouvrir la route et Kanzler fait hâter la marche de la colonne pontificale qui débouche bientôt sur le terrain conquis. De toute évidence, la clef de la position est la Vigna Santucci car elle commande à pic la gorge étroite où passe la route.

A deux heures, ordre est donné à Charette de prendre d'assaut la Vigna Santucci. Six compagnies de zouaves Pontificaux forment la colonne d'attaque soutenue par le bataillon de carabiniers étrangers (6), en direction de Mentana. Dès la prise de la Vigna Santucci, Kanzler y installe son quartier général tandis que la brigade de Courten reprend sa marche en avant : à gauche les carabiniers, au centre la Légion romaine et à droite les zouaves Pontificaux. De violents combats ont lieu et Garibaldi, craignant que la route de Monte Rotondo ne lui soit coupée, confie à son fils Menotti le commandement avant de quitter le champ de bataille. Celui-ci tente alors une manœuvre pour dégager Mentana et forme deux colonnes en vue de déborder les ailes de l'armée pontificale. Kanzler réagit et fait immédiatement appel au général de Polhès : le bataillon du 1er de ligne et trois compagnies du 2ème bataillon de Chasseurs à pied, sous les ordres du Colonel Frémont, attaquent la colonne de gauche, tandis qu'un bataillon du 29ème est dirigé sur celle de droite. Les fusils Chassepot des premiers portent parmi les



garibaldiens "la mort et la démoralisation", tandis que le second parvient, malgré son infériorité numérique, à se maintenir face à la colonne garibaldienne. Les deux ailes étant ainsi stabilisées, il restait à tenter un effort sur le centre : une reconnaissance offensive fut tentée par les troupes pontificales, mais l'approche de la nuit ne permettant pas de la pousser à fond, l'attaque fut remise au lendemain, les troupes pontificales et françaises bivouaquant sur place.

Au petit matin, alors que les troupes reprenaient leurs formations de combat, un officier garibaldien se présenta en parlementaire. Conduit au Quartier Général, il déclara que la garnison du château Borghèse se retirerait sous condition qu'elle puisse le faire avec armes et bagages. Kanzler repoussa cette demande et l'officier fut reconduit aux avant-postes. De son côté, le 59ème de ligne avançait dans le village de Mentana en faisant un grand nombre de prisonniers qui s'ajoutaient à ceux capturés dans les engagements précédents, créant un grand embarras. Finalement, Kanzler consentit à accorder aux défenseurs restés dans le château la faculté de se retirer au-delà de la frontière, en abandonnant leurs armes. Entre-temps et durant la nuit, les garibaldiens avaient évacué Monte Rotondo et le Colonel Fremont y entra dans la matinée, avec le bataillon du 1er de ligne suivi du 2ème Chasseurs à pied.

Les pertes de la colonne pontificale s'élevaient à 30 morts et 103 blessés, tandis que celle de Polhès dénombrait 2 morts, 1 disparu et 36 blessés.

Les armées pontificale et française avaient fait face à 9000 garibaldiens : un millier était resté mort ou blessé sur le champ de bataille, 1398 étaient faits prisonniers et le reste, soit avait pris la fuite, soit était escorté jusqu'à la frontière.

#### IV - LA MEDAILLE DE MENTANA

Elle fut instituée par Pie IX, le 14 novembre 1867, par le Bref "Ex quo infensissimi hostes", dont la traduction est reproduite ci-dessous :



##### PIE IX, PAPE.

Pour perpétuelle mémoire. Depuis que des ennemis très funestes du nom Chrétien, désireux de l'effacer complètement si la chose était possible, ont osé ébranler la souveraineté temporelle du Saint-Siège, et, après lui avoir soustrait des provinces très florissantes, Nous en ont à peine laissé quelques-unes pour exercer Notre pouvoir civil dans des limites étroites en vérité, et non sans difficultés pécuniaires, jamais ces hommes perfides n'ont cessé de songer à occuper le reste de Nos provinces et même à envahir cette douce Ville dans laquelle, par un dessein de Dieu, le Siège Apostolique a été établi comme fondement de la Religion, maîtresse de la Foi, citadelle et rempart de la Vérité Catholique. De là des machinations et des fraudes, de là la force ouverte employée naguère, alors qu'en effet des bandes improvisées, ramassées dans le bas peuple même et prêtes à tout acte criminel, furent envoyées dans Nos provinces pour lever l'étendard de la révolte et souillèrent les bourgs, les citadelles et les villes par la terreur, le vol et toutes sortes de crimes sacrilèges. Elles n'ont pu cependant détourner les peuples de la foi et du respect qui sont dûs envers Nous et le Siège Apostolique.

Cependant, au milieu de ces événements si périlleux, le courage de Nos soldats a brillé d'une façon remarquable car, en suivant leurs chefs, sans se laisser émouvoir par les aspérités des routes, accabler par la longueur du chemin, ni briser par les fatigues, ils ont volé avec rapidité pour refouler l'invasion



des ennemis, et, le combat ayant été engagé avec eux, et recommencé en plusieurs endroits, ils ont lutté avec tant de courage et de vaillance qu'ils ont taillé en pièces et dissipé ces hordes furieuses, et rendu aux habitants des villes et aux citoyens la paix et la sécurité. Peu de temps après, une troupe armée osa s'avancer sous les remparts de la Ville pour en tenter l'invasion, avec le concours d'associés de leur crime, qui s'étaient introduits clandestinement, avaient préparé de nouvelles mesures pour une mise à sac, et devaient, le signal de la conjuration une fois donné, assouvir leur fureur par les incendies, le pillage des maisons, la destruction des églises, l'effusion du sang des bons citoyens ; Nos soldats ne faillirent pas à leur devoir. En effet, ayant découvert leurs embûches, ils détournèrent la perfidie des conjurés, et, après les avoir en partie vaincus et détruits, en partie jetés en prison, ils préservèrent d'une ruine menaçante le siège de la Religion et le centre des sciences.

Mais une nouvelle occasion se présenta pour Notre armée d'exercer son courage. En effet, un vil ramas de gens armés, recrutés de partout, avait occupé Cretona, dans la province voisine de Sabine ; et là, tandis qu'après s'être rendus coupables de nombreux actes indignes, et que, enflammés par une cupidité sans frein, ils méditaient une nouvelle attaque contre la Ville, non seulement Nos troupes, mais aussi les troupes auxiliaires des Français, furent envoyées contre l'ennemi pour l'attaquer. Une bataille s'étant engagée près de Mentana, elles apportèrent pour leur part en combattant tant de force, d'ardeur, de courage, qu'elles contièrent cette multitude de brigands, la mirent en déroute, et après en avoir blessé et tué beaucoup, et fait prisonniers le plus grand nombre, tandis que les autres, avec un général très audacieux, étaient mis en fuite, elles remportèrent un succès tout à fait éclatant. Cependant les troupes victorieuses rentrant dans la Ville furent reçues d'une manière triomphale ; tous les habitants se précipitèrent à leur rencontre et, par des acclamations et des applaudissements, félicitèrent ces hommes courageux de leur brillant exploit. En mémoire de cette victoire, qui n'a pas été remportée sans le secours de Dieu, et partout accueillie avec louanges, afin que le souvenir en soit perpétué dans tous les temps, Nous avons ordonné de frapper une médaille d'argent ayant la forme d'une croix octogone portant aux extrémités cette inscription : PIUS PP. IX 1867 ; au milieu se trouvera un petit médaillon portant à l'avert les emblèmes de la dignité Pontificale avec l'inscription : FIDEI ET VIRTUTI, et au revers une petite croix avec l'inscription : HINC VICTORIA. Nous accordons à tous les soldats présents dans Notre armée et à chacun d'eux de porter un insigne de ce genre en argent sur le côté gauche de la poitrine, attaché à un ruban de soie partagé en cinq raies de couleur bleue et blanche ; pour attribuer à leurs fatigues une plus haute récompense, Nous accordons aux mêmes de retrancher une année du temps fixé pour avoir droit à la retraite et aux autres avantages à acquérir, d'après la discipline militaire. En outre, Nous autorisons également tous et chacun des soldats de l'armée Française qui ont pris part au combat de Mentana avec Nos troupes contre les escadrons ennemis, à porter un insigne semblable, en argent, sur le côté gauche de la poitrine. Enfin pour que les hommes très courageux qui ont versé leur sang et sacrifié leur vie en défendant Nos droits et Notre Ville contre la fureur des impies obtiennent de Nous un solennel témoignage de vertu et de louange, par les présentes Lettres Nous proclamons et déclarons publiquement qu'ils ont mérité excellemment de Nous, du Siège Apostolique et de la Religion Catholique ; et certes rien n'est plus honorable, plus glorieux ni plus illustre pour l'immortalité du nom que cet éloge.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 14 Novembre 1867, la vingt-deuxième année de Notre Pontificat.

N. Card. PARACCIANI CLARELLI.





La décoration est une croix grecque à quatre branches curvilignes, étroites et pattées, aux coins coupés de 38 mm de diamètre, appendue "à un ruban de soie partagé en cinq raies de couleur bleue et blanche". Il est à noter que ce ruban existe bien mais nombreux sont les modèles réalisés en matières moins nobles mais aussi moins fragiles.

Au centre est un médaillon aux armes du Saint Siège entourées de la devise "FIDEI ET VIRTUTI". Au revers également dans un médaillon, une croix latine sur deux branches de laurier. Au-dessus la légende "HINC VICTORIA".

Les branches de l'avvers sont striées de raies horizontales et portent en leur milieu des écussons quadrilobés, où figurent en creux les inscriptions PIUS (sur la branche gauche), IX (sur la branche droite), PP (sur la branche verticale supérieure), 1867 (sur la branche verticale inférieure). Cette décoration qui d'après le Bref de création devait être en argent, fut frappée effectivement en maillechort ou nickel.

Sur certains revers ont été gravés verticalement le N° matricule du récipiendaire et son unité (généralement 1er de ligne)(cf fig.5).

Contrairement à ce qu'écrit M. von Heyden (7), il n'y a jamais eu de modèle spécial en argent pour officier ! Il n'est que de se référer au Bref qui fait état de la frappe d'une médaille d'argent ayant la forme d'une croix et prévoit l'attribution à tous les soldats présents et à chacun d'eux, d'un insigne de ce genre en argent. Cela étant, chaque récipiendaire avait la possibilité de s'offrir moyennant finances l'un des modèles de fantaisie frappés par les bijoutiers de l'époque.

Nous en avons recensé trois (cf fig. 2 à 4) mais il est vraisemblable qu'il y en a eu d'autres. La croix est en argent du module 40 mm. Les branches sont plus larges et le centre est formé d'un médaillon bombé de 19 mm de diamètre.

Sous les armes du médaillon de l'avvers nous retrouvons le petit symbole déjà rencontré sur le 1er modèle de la médaille d'Italie 1859 : marguerite, étoile fine, étoile massive, nous laissant à penser qu'il s'agit bien de la marque utilisée par les fabricants privés pour se différencier entre eux. Tous les modèles examinés sont passés à la garantie et portent sur la bélière le poinçon à tête de sanglier.

### *Agrafes*

Les rubans de ces croix de fabrication française sont parfois ornés d'agrafes d'argent ou de métal argenté semblables à celles de la médaille anglaise de Crimée ou de Castelfidardo. Ce sont : BAGNOREA - VITERBO - NEROLA - AQUAPENDENTE - MONTE LIBRETTI - MONTE ROTONDO - MENTANA - ROMA (ou ROME)(cf fig.12).

### *Port et diplôme*

Un décret impérial du 3 mars 1868 vint réglementer le droit d'accepter cette distinction dans les termes ci-dessous :

"Napoléon, par la grâce de Dieu, etc.

"Vu notre décret et nos décisions du 10 juin 1853 sur les ordres étrangers,

"Vu notre décret du 26 avril 1856 qui institue des dispositions spéciales pour autoriser le port en France, des médailles commémoratives décernées par Sa Majesté la Reine d'Angleterre aux militaires et marins ayant fait partie de l'expédition de Crimée ;

"Vu le rapport en date du 22 février 1868, par lequel notre ministre de la guerre nous propose d'autoriser les militaires ayant fait partie du corps expéditionnaire de Rome, en 1867, à accepter la médaille commémorative offerte par le Saint Père à l'armée française ;

"Ledit rapport revêtu de notre approbation :

"Considérant qu'il y a lieu d'étendre aux militaires et marins de tout grade qui recevront la médaille instituée par le Saint Père, les dispositions exceptionnelles édictées par notre décret du 26 avril 1856 ci-dessus visé ;









Fig. 6



Fig. 5



Fig. 7



Fig. 9



Fig. 10



Fig. 11



“Sur la proposition de notre chancelier de l’ordre impérial de la Légion d’honneur,

“Avons décrété et décrétons ce qui suit :

“Art. 1er - Les dispositions de notre décret du 26 avril 1856 sont applicables aux militaires et marins qui recevront la médaille commémorative décernée par le Saint Père à l’armée française, en souvenir des événements survenus dans les Etats Pontificaux en 1867.

“Art. 2 - Nos ministres de la guerre et de la marine, le ministre de la Maison de l’Empereur et des Beaux-Arts et notre grand-chancelier de l’ordre impérial de la Légion d’honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret.

“Fait au Palais des Tuileries, le 3 mars 1868.

“Signé : NAPOLEON

“Par l’Empereur.

“Le Ministre de la Maison de l’Empereur et des Beaux-Arts.

“Signé : VAILLANT

“Vu pour l’exécution :

“Pour le Grand-Chancelier,

“Le Secrétaire général de l’Ordre,

“Signé : DE VAUDRIMEY

Le 3 mars 1868, un nouveau décret faisant suite au premier fut rendu par l’Empereur sur la discipline des titulaires de la médaille commémorative décernée par le Saint Père à l’armée française.

Ce décret comprenant trois articles est ainsi conçu :

“Napoléon, par la grâce de Dieu, etc.

“Sur la proposition de notre grand-chancelier de l’ordre impérial de la Légion d’honneur,

“Avons décrété et décrétons ce qui suit :

“Art. 1er - Les dispositions disciplinaires de l’arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), du titre VII de l’ordonnance du 26 mars 1816, du titre VI du décret organique du 16 mars 1852 et du décret disciplinaire du 24 novembre 1852, sont applicables aux titulaires de la Médaille commémorative instituée par le Saint Père.

“Art. 2 - Sont également applicables aux titulaires de la médaille pontificale les dispositions de notre décision du 26 février 1858 ci-dessus visée.

“Art. 3 - Nos ministres et notre grand-chancelier de l’ordre impérial de la Légion d’honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret.

“Fait au Palais des Tuileries, le 3 mars 1868.

“Signé : NAPOLEON

“Par l’Empereur.

“Le Ministre de la Maison de l’Empereur et des Beaux-Arts.

“Signé : VAILLANT

“Vu pour l’exécution :

Pour le Grand-Chancelier,

“Le Secrétaire général de l’Ordre,

“Signé : DE VAUDRIMEY.

Le diplôme se présente sous la forme d’une feuille double de papier fort, format 24 × 36 (cf reproduction ci-après). Dans la partie supérieure, les armes du Pape Pie IX au centre d’un trophée d’armes, de drapeaux et d’étendards, sommées d’une étoile à six pointes rayonnante. Entre l’étoile et la tiare pontificale se déploie une



banderole de part et d'autre de l'écu : sur sa partie haute, figure le mot ROMA, et sur celles qui descendent de chaque côté, les noms des combats et batailles livrés en 1867, dont huit ont été repris sur des agrafes (cf supra). En pointe, la médaille de Mentana appendue sous un listel où figure le nom de la bataille du 3 novembre.

La traduction du diplôme rédigé en italien est la suivante :

*“La Sainteté de Notre Seigneur a daigné accorder la Croix (8) commémorative Fidei et Virtuti à Monsieur Blézat, Henri, Félix, Joseph, Capitaine à la Légion Romaine, pour avoir, en 1867, pris part à la défense des droits du Saint-Siège et au maintien de l'ordre dans l'Etat Pontifical.*

*Le Général Pro Ministre des Armes a le plaisir de transmettre au sus-nommé ladite croix. Conformément à l'ordre du jour du 8 décembre, à cette distinction est joint le bénéfice d'un an de service utile pour la pension de retraite.*

*Enregistré sous le n° 1013*

Rome le 15 février 1868

*Le Général Pro Ministre  
Signé : Kanzler (griffe)  
Le Directeur du Personnel  
Signé : F. Carpegna*

Ce diplôme délivré au récipiendaire par le Conseil d'Administration de la Légion Romaine en porte le cachet, de même que le timbre sec du Ministère de la Guerre (non visible sur la reproduction) où il a été enregistré (n° 14447) et le timbre de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, pour autorisation de port (n° 12893).

En troisième page, est reproduit le Bref papal en latin.

### **Réductions**

Les figures 6 à 8 montrent 3 modèles de réductions en argent qui curieusement ne sont pas mentionnés dans les catalogues des principaux fabricants de l'époque.

### **Divers**

A la figure 9 nous trouvons une croix en tous points conforme au modèle réglementaire montée d'origine en broche sans pour autant lui donner signification quelconque et à la figure 10 une petite “cocarde” symbolique aux couleurs du ruban de la médaille de Mentana.

### **Médaille du Centenaire**

Celle-ci (fig. 11) est quant aux dimensions du modèle réglementaire. Elle est en métal léger et uniface. Sur la branche inférieure de la croix on peut lire 1867-1967.

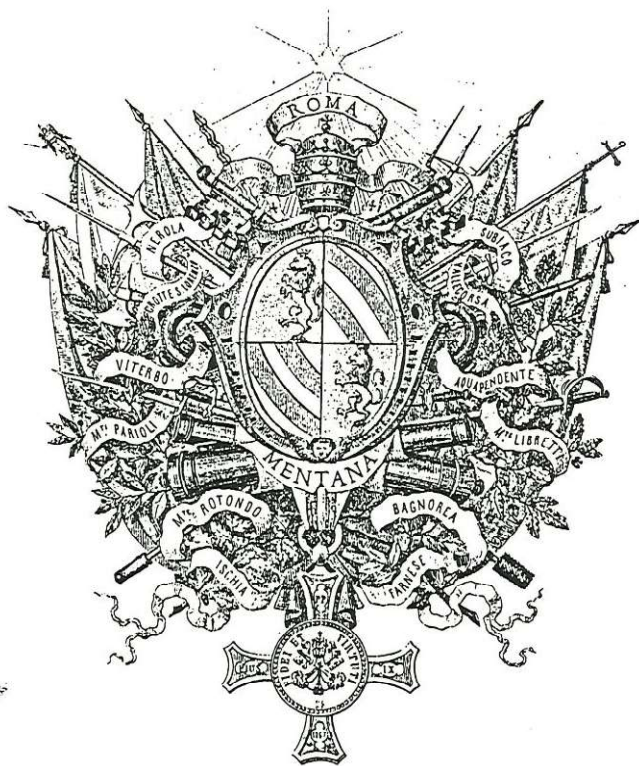
\*\*\*\*

La guerre de 1870 et l'effondrement du Second Empire allaient permettre à l'Italie de porter le coup d'estoc au pouvoir temporel du Pape.

Le 19 juillet, la France déclarait la guerre à la Prusse.

Une semaine plus tard, le gouvernement annonçait par télégramme adressé à Rome le retour à la convention du 15 septembre et laissait entendre que le gouvernement italien serait chargé, conformément à celle-ci, de faire respecter le territoire pontifical. Le 5 août, l'ambassadeur de France s'efforça de faire ressortir l'unité d'intérêt qui reliait la cause de Rome aux succès de la France et la nécessité pour cette dernière de disposer de toutes ses troupes.





LA SANTITÀ DI NOSTRO SIGNORE si è

degnata concedere la Croce commemorativa Fidei et Virtutis  
 al M.<sup>o</sup> *Stezat* *Maria Felice Giuseppe*  
*Capitano di Cav. Legione Romana*

per aver esso nel 1867 preso parte alla difesa dei diritti della S. Sede  
 ed al mantenimento dell'ordine nello Stato Pontificio.

Il Generale Pro Ministro delle Armi ha il piacere di trasmet-  
 tere al medesimo la detta Croce. A tenore dell'Ordine del giorno 8 Dic-  
 embra 1867 è unito a tale distinzione il beneficio di un anno di Servizio  
 utile per la giubilazione.

Registrazione al N.<sup>o</sup> 1013

Roma li 11 febbrajo 1868

Il Generale Pro Ministro  
*Stanzani*

Il Direttore del Personale

*J. P. P.*



ES. MIL. ROMA.

Dei registri an  
 Ministero delle guerre  
 serie N. 14447.

Per autorisation  
 manuscrite à la grande chancellerie de l'ordre Royal  
 de la Legion d'honneur le 12 1868.





Entre-temps, le 30 juillet, le Général Dumont commandant les troupes restées dans l'Etat pontifical s'était rendu à Rome pour y prendre congé du Pape ; dès le 31 juillet, commençaient les opérations d'embarquement, qui devaient se poursuivre une dizaine de jours.

Le gouvernement italien prit peu après ses dispositions : un corps d'armée à trois divisions sous les ordres du Général Cadorna et deux divisions auxiliaires furent constituées ; en tout 75.000 hommes. Pour défendre le territoire pontifical, le Général Kanzler n'avait que 11.000 hommes (dont le régiment des zouaves Pontificaux du Colonel Allet (3.000 hommes), le régiment des carabiniers étrangers du Colonel Jeannerat (1.200 hommes) et la Légion romaine (1.100 hommes)).

Dans la seconde semaine de septembre, les forces italiennes faisaient mouvement vers Rome. Le Pape avait donné pour instruction au Général Kanzler de ne pas aller au delà d'une protestation propre à contester la violence.

Le siège commença le 15 septembre.

A l'aube du 20 septembre, l'artillerie italienne concentrait son tir sur la partie de la muraille située entre la Porta Pia et la Porta Salaria.



Fig. 12 Médaille de Mentana avec toutes ses agrafes connues

A sept heures et demi, ainsi qu'il en avait l'habitude, le Saint Père célébrait la messe. Au même moment, l'artillerie ouvrait une brèche à côté de la Porta Pia.

Un peu avant neuf heures et demi, Pie IX donnait l'ordre de cesser toute résistance.

Dans le courant de la journée, fut arrêtée et signée la "capitulation pour la reddition de la place de Rome, stipulée entre le commandant général de S.M. le roi d'Italie et le commandant général des troupes pontificales". Elle précisait, entre autres, que la ville de Rome (sauf la partie qui est limitée au Sud par les bastions de San Spirito et comprend le mont Vatican et le château Saint-Ange, et constitue la cité Léonine) serait remise aux troupes italiennes, que la garnison de la place sortirait avec les honneurs de la guerre, et portait licenciement de toutes les troupes étrangères.

Le Pape se considérait dès lors comme prisonnier au Vatican, situation que connurent ses successeurs pendant plusieurs décennies, jusqu'à ce qu'interviennent les accords du Latran en 1929, mais ceci est une autre histoire.

Ch. Ph. de VERGENNES

L'auteur tient à remercier le Lieutenant-Colonel BENOIST du Service Historique de l'Armée de Terre et Jean HASS, tous deux membres de l'Association pour leur précieux concours.



## Légion franco-romaine

### CORPS D'OFFICIERS

MM.

*Colonel* : d'Argy, Charles-Henri-Louis, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, Officier de l'Ordre militaire de Savoie, Commandeur de l'Ordre de François 1er des Deux-Siciles, Commandeur de l'Ordre de Pie IX.

*Chef de bataillon* : de Hay Durand, Emile-François-Eugène.

*Aumônier* : Mgr Bastide, prélat romain, Gustave-Paul-Félix.

*Médecin-major de 2<sup>e</sup> classe* : Séré, Jean-Marie-Henri.

*Capitaine-auditeur* : Déjean, Hilarion.

*Capitaine adjudant major* : Latour d'Affaure, Jean-Marie-Edmond.

*Capitaine trésorier* : Ségard, Charles-Auguste-Henri.

*Sous-lieutenant adjoint au trésorier* : Boursault, Ange-Léon, Médaille militaire.

*Lieutenant d'habillement* : Allègre, Armand.

### CAPITAINES

1<sup>ère</sup> classe - MM. Cirlot, Pierre-Jean-Baptiste, chevalier de la Légion d'honneur, de Maudit, Hippolyte-Jules, chevalier de la Légion d'honneur, Costes, Léon-Antoine-Robert, officier de la Légion d'honneur, Roch, Alexis-François-Claude, de Maumigny, Pierre-Gabriel-Louis, Millet, Pierre-Marie-Joseph.

2<sup>ème</sup> classe - MM. Levesque-Durostu, Georges, Carlhian, Jean-Antoine, chevalier de la Légion d'honneur, Blézat, Henri-Félix-Joseph, de Chalus, Pierre-Adhémar-Jean, Burgerolle-Vazeilles, Charles.

### LIEUTENANTS

MM. de Boissieu, Gustave-Vital-Gabriel, de Séré, Victor-Marie-Joseph, Médaille militaire, de Vathaire, Victor-Edmond, de Chaussande, Adrien-Alexandre, Lavergne de Cerval, Gustave-Victor, Crozes, Henri-Marie-Germain, Pincson du Sel, Thomas-Marie, de la Chaise, Antoine-Louis-Marie, Audren de Kerdrel, René-Marie, Echeman, Armand-Pierre-André, Reuillon, Alfred-Jean.

### SOUS-LIEUTENANTS

MM. Souchard de Lavoreille, Timothée, Lair, Jean-François-Hippolyte, de Touson, Henri-Joseph, Féron de la Ferronnays, Henri, Maillart, Jules-Auguste, Médaille militaire, de Blanchaud, François, Médaille militaire, Ringard, Charles-Lambert-Auguste, Floquet, Pierre-Auguste, de la Porte de Puifferat, Louis-Henri, Napoletti, Paul-Jérôme.



## Composition et effectifs des troupes pontificales et françaises à la bataille de Mentana

**Général Kanzler, commandant en chef**

### I - Troupes pontificales, sous les ordres du général comte de Courten

Deux bataillons de zouaves. Colonel Allet. Lieutenant-colonel Baron de Charette.	
1er bataillon : Commandant de Lambilly.	
2ème bataillon : Commandant de Troussures	1.500 h.
Un bataillon de carabiniers étrangers. Lieutenant-colonel Jeannerat.	520 h.
Un bataillon de la Légion franco-romaine. Colonel d'Argy .....	540 h.
Une batterie de 6 pièces d'artillerie. Capitaine Polani .....	117 h.
Un escadron de dragons à 4 pelotons. Capitaine-commandant Crémone .....	106 h.
Une compagnie de sapeurs du génie .....	80 h.
Un détachement de gendarmes.....	50 h.
Total .....	2.913 h.

### II - Troupes françaises, sous les ordres du général baron de Polhès

2ème bataillon de chasseurs à pied. Commandant Comte.	
1 bataillon du 1er régiment de ligne. Colonel Frémont.	
1 bataillon du 29ème régiment de ligne. Lieutenant-colonel Saussier.	
2 bataillons du 59ème régiment de ligne. Colonel Berger.	
1 peloton du 7ème chasseurs à cheval. Sous-lieutenant de Widerspach-Thor.	
1 peloton de dragons pontificaux attaché à la brigade française. Sous-lieutenant Belli.	
1 demi-batterie du 12ème d'artillerie.	
1 détachement du génie.	
1 section d'ambulances.	
Total .....	2.000 h.
Total général .....	4.913 h.



## NOTES ET REFERENCES

- (1) "La médaille de Castelfidardo" par J. HASS Bulletin S et T n° 94 pp 39 et suivantes.
- (2) Né en 1807 à Nice, alors ville française, Garibaldi fut l'un des plus surprenants aventuriers du 19ème siècle. La République romaine (1849) lui confie une brigade pendant le siège de Rome, puis le commandement de l'armée pour diriger le repli (juillet 1849) vers Saint-Marin où il licencie ses troupes. Il s'expatrie. Rallié à Victor-Emmanuel, il est placé, pendant la guerre de 1859, comme major-général à la tête d'un corps de chasseurs des Alpes. En mai 1860, il prépare l'expédition de Sicile avec les "mille" volontaires et s'empare de Naples en septembre. En août 1862, une tentative de soulèvement en Calabre aboutit à l'échec d'Aspromonte. Il participe sans grand succès avec un corps de volontaires à la guerre contre l'Autriche (1866) et monte une nouvelle expédition contre les Etats Pontificaux : il est vaincu à Mentana (1867). En 1870, il vient s'offrir avec un groupe de volontaires italiens au gouvernement de la Défense Nationale et forme un groupe de corps francs dans les Vosges. Député à l'Assemblée Nationale (février 1871), il remet son mandat et se retire dans son île de Caprera, refusant de répondre à l'appel de la Commune. Il meurt en 1882.
- (3) Le 19 février 1866, paraissait une circulaire ministérielle réglant les détails de l'organisation d'un corps de volontaires français officiellement destiné à contribuer à la défense des Etats Pontificaux. Formé à Antibes, le corps prend la dénomination de légion franco-romaine (ou légion romaine) qui forte de 1.400 hommes (3 bataillons à 3 compagnies chacun) et commandée par le Colonel comte d'Argy, débarque à Civita-Vecchia le 22 septembre 1866 et reçoit le 26 octobre, des mains du général de Courten, un drapeau blanc et or. Après la prise de Rome, le 20 septembre 1870, elle suit le sort des troupes "étrangères" au service de la Papauté. Elle fut rapatriée en France et débarque à Toulon le 26 septembre 1870. Par décision en date du 1er octobre 1870, l'ex légion d'Antibes, puis romaine, forme le 1er bataillon d'infanterie de marche puis est organisée en régiment, sous le titre de 47ème de marche. Il est affecté à l'Armée de l'Est (20ème corps). En juillet 1871, il est intégré au 47ème régiment de ligne.
- (4) Né en 1813, le général baron de Polhès fut élève de l'Ecole Spéciale militaire de Saint Cyr et en sortit en 1832 dans le 2ème régiment d'infanterie légère. Il est en Afrique. Capitaine en 1840, il remplit près du roi Louis-Philippe les fonctions d'officier d'ordonnance. Il participe à la guerre du Crimée. Nommé colonel le 21 mars 1855, il commande le 3ème régiment de zouaves puis les zouaves de la garde impériale. Général de brigade le 12 mars 1859, il fut appelé successivement au commandement d'une brigade à Paris, de la dernière brigade restée à Rome en 1866, puis de la subdivision de l'Orme. A la suite de la bataille de Mentana, il est nommé Général de Division le 27 février 1868. Après le désastre de Sedan, il fut chargé par l'amiral Fourichon du commandement des troupes engagées devant Orléans. Plus tard, il prend part aux opérations sous les ordres du Général Chanzy. Il fut admis à la retraite le 22 janvier 1879.
- (5) Né en 1809, l'amiral comte de Gueydon, entre au collège naval d'Angoulême en novembre 1825 et en sortit major de sa promotion. En 1830, il participe à l'expédition d'Alger. Il se signale dans l'escadre de Baudin lors de l'expédition du Mexique et fut remarqué par le Prince de Joinville lors des attaques contre Saint-Jean d'Ulloa et contre Vera Cruz. Ces brillants états de service lui valurent d'être nommé capitaine de frégate en 1840. En juin 1853, il est nommé gouverneur de la Martinique. Promu contre-amiral en décembre 1858, puis vice-amiral en mars 1861, Gueydon prit en mars 1866 le commandement en chef de l'escadre d'évolution avec pavillon sur le Solférino. En 1870-1871, il participe aux opérations en mer du Nord et assure le blocus de la baie de la Jade. Nommé en avril 1871 gouverneur général de l'Algérie, il eut à faire face à l'insurrection de la Kabylie. En souvenir de son administration, le nom de Port-Gueydon fut donné à une commune de la côte kabyle. Maintenu en activité sans limite d'âge, il rentre en France en juin 1873 et fut mis en disponibilité. Président de la société d'études maritimes et coloniales en 1876, l'amiral de Gueydon fut élu député de la Manche en 1885 et siégea sur les bancs royalistes. Il mourut le 1er décembre 1886.
- (6) Après la bataille de Castelfidardo, l'armée pontificale fut réorganisée et les suisses qui constituaient jusqu'alors une brigade, furent réduits à un régiment de carabiniers commandé par le lieutenant-colonel Jeannerat. Ils écrivirent une page glorieuse lors de la défense de Rome en 1867 comme en 1870.
- (7) Ehren-Zeichen (Kriegs-Denkzeichen, Verdienst, Dienstalters-Zeichen, Rettungs-Medaillen) und Abzeichen in Frankreich par H. von Heyden. Frankfurt-am-Main 1903 - pages 109 et 110.
- (8) Le mot latin qui figure dans le bref est le mot "signum" : argenteum signum... in forma crucis octogonae, c'est-à-dire littéralement insigne en argent... ayant la forme d'une croix octogone. Pour la religion catholique, la croix est le symbole du Christ et ne peut être associée à un concept ou à un objet profane. La rédaction du diplôme semble ignorer ce principe et c'est finalement l'administration française qui est la plus stricte en employant le terme de "médaille".

## BIBLIOGRAPHIE

- Journal des opérations du Corps expéditionnaire de Rome en 1867 et 1868 (manuscrit) - SHAT - Vincennes.
- La Légion d'Antibes - Historique de la Légion franco-romaine, ex-légion d'Antibes devenue 47ème régiment de Marche par l'Abbé Staub. C. Paillart ed. Abbeville s.d. (1894).
- Histoire de l'invasion des Etats pontificaux et du siège de Rome par l'armée italienne en 1870 par le Cte de Beaufort. Paris 1874.
- Les Zouaves Pontificaux 1860- 1870 par le Cte E. de Barral. Lib. du Dauphin - Paris 1932.
- Légion d'honneur, médailles militaires ou commémoratives etc. Résumé historique par A. d'Amade. Nice 1873.
- Histoire et législation des Ordres de chevalerie, marques d'honneur et médailles du Saint-Siège par le Mis F. Guigue de Champvans. Paris - Institut historique et héraldique de France - 1932.